

## Gestion des déchets

### Déchets ménagers et assimilés

La commune de Roquestéron appartient à la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA). Cette dernière est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés – collecte des ordures ménagères, collecte sélective, collecte des encombrants, transport et traitement –.

Depuis 2014, la CCAA a délégué la compétence du traitement des déchets et la gestion des déchetteries et des quais de transfert au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED).

### La collecte et le traitement

Les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine sur la commune : MARDI ET JEUDI. Elles sont ensuite acheminées au Centre de Valorisation Organique (CVO) du Broc, où elles sont incinérées.

La collecte des encombrants ménagers est également réalisée une fois par semaine à Roquestéron, le mercredi.

### Tri sélectif

Sur la commune de Roquestéron, la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, des papiers et du verre est mise en place sous forme de 9 Points d'Apports Volontaires (PAV), répartis sur l'ensemble du territoire :

- Au Village, Place du Champon,
- Le long de la RD 17, à la hauteur parking Champ de Foire,
- Quartier la Traverse, à la hauteur de la Déchetterie,
- Rue des écoles, à la hauteur de l'entrée du groupe scolaire,
- Route de Cuébris, à la hauteur de l'Allée du Commandant Marcillon,
- Le long de la RD1, à la hauteur du Pont de France,
- Quartiers dit la Vilette, Chabauda et le Ranc.

### La collecte et le traitement

La collecte sélective (emballages, papiers, verre) est déléguée à une société privée qui adapte les fréquences de ramassage en fonction des besoins.

La commune dispose en outre d'une déchetterie, implantée au lieu-dit La Traverse, à l'ouest du village.

Déchets collectés : encombrants, ferrailles, huiles de vidange et alimentaire, piles, tubes de néon et ampoules à économie d'énergie, DEEE (petits et gros électro ménagers), batteries, gravats, produits dangereux inflammables et ininflammables, cartouches d'encre .....

Le volume des déchets recyclables collectés à l'échelle de l'intercommunalité est légèrement supérieur au niveau national.

	<b>Quantités de déchets CCAA 2015</b>	<b>Moyenne annuelle CCAA / hab</b>
<b>Emballages et papiers</b>	421 tonnes	43 kg/an/hab
<b>Verre</b>	344 tonnes	36 kg/an/hab